

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 11 avril 2016, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 115-04-16

Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 116-04-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 04-2016

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 769-16
8. Dépôt du procès-verbal de correction PVC-001-16
9. Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaire de M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu

Avis de motion

10. Avis de motion - Adoption d'un règlement établissant la politique de gestion contractuelle abrogeant le Règlement 714-13
11. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration
12. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 625-11 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration, phase 2

Règlements

13. Adoption du PROJET de Règlement 773-16 - *Règlement divisant le territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12*
14. Adoption du Règlement 774-16 - *Règlement modifiant le Règlement 768-15 portant sur les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*
15. Adoption du Règlement 775-16 - *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme modifiant le Règlement 725-14*
16. Adoption du Règlement 776-16 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord*

Trésorerie

17. Transfert du Fonds de roulement

Approvisionnements

18. Adjudication de contrat à LDA Services conseils pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection des murs de soutènement

19. Adoption des critères de sélection pour l'appel d'offres pour des services professionnels en arpentage
20. Ratification du mandat de *G4 Architecture* dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment au Parc des Saphirs
- Dérogations mineures**
21. Demande de dérogation mineure – Lots 196-28 et 196-44 (rue St-Paul)
- Travaux publics**
22. Directive de paiement – Utilités publiques (projet Intersection Monardes)
23. Directive de paiement – Décompte # 4 (projet Intersection Monardes)
- Loisirs**
24. Reconnaissance de la Coop de solidarité santé Sainte-Brigitte-de-Laval
- Autorisations de signatures**
25. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour le printemps 2016
- Ressources humaines**
26. Embauche de deux coordonnatrices pour le programme de camp de jour de l'été 2016
27. Modifications au contrat de travail des cadres hiérarchiques
- Divers**
28. Abrogation de la Résolution 391-11-15 relative au regroupement incendie
29. Désignation de mandataires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
30. Modification au calendrier des séances 2016
31. Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Période de questions**
32. Période de questions
- Dispositions finales**
33. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. **117-04-16** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

ADOPTION DES COMPTES

4. **118-04-16** Adoption des comptes – Lot 04-2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 04-2016 au montant de 901 799.78 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

Sommaire des effets présentés au conseil	
2015	
<i>C.A.F. Fortier excavation</i>	199 636.57 \$
<i>Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.</i>	4 594.18 \$
<i>Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre</i>	15 022.95 \$
Total 2015	219 253.70 \$

2016	
2ndSkin	297.79 \$
ABAT Extermination	396.66 \$
Air liquide	614.45 \$
Alexiane Crotet	123.50 \$
Alliance Québécoise du loisir public	287.44 \$
Ardel Électrique	1 596.91 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	195.40 \$
Asphalte Lagacé Ltée	18 901.87 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	780.00 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	325.00 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	1 110.09 \$
Batteries Expert	1 000.17 \$
Bell Canada	1 558.41 \$
Bell Mobilité Cellulaire	746.88 \$
Bell Mobilité Téléarvertisseur	68.53 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick	649.75 \$
C.O.M.A.Q.	960.04 \$
Café 7 étoiles	114.89 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	7 701.67 \$
Camions international Élite Ltée	1 419.82 \$
Canac	297.47 \$
Capital Propane	575.07 \$
Capitale Hydraulique	445.81 \$
Carrières Québec Inc	549.99 \$
Carte Sonic	2 792.19 \$
CDS inc.	948.55 \$
Centre de santé et de services sociaux de la VieilleCapitale	6 384.55 \$
Centre Hydraulique GMB inc.	153.42 \$
Chantal Couturier	30.00 \$
Christine Levasseur	17.50 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2 302.31 \$
Compass Minerals Canada	54 874.33 \$
CONFIAN	286.81 \$
Coorporation Cité-Joie	41.50 \$
Création Mécanical	227.00 \$
Derome & Cie Ltée	165.21 \$
Desjardins Auto Collection	1 515.18 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	211.30 \$
Diane Fitzback	25.29 \$
Distribution Michael Prévost	131.40 \$
Doc des portes inc	338.02 \$
Drolet ressort inc.	13 494.67 \$
Du-So pièces d'auto inc.	640.65 \$
École de sport acrobatique	766.81 \$
École nationale des pompiers	746.40 \$
Éducazoo	235.70 \$
Emco Ltée	3 003.32 \$
Employé 271353	169.97 \$
Employé 3532	69.19 \$
Employé 3541	13.76 \$
Employé 3638	610.66 \$
Employé 3693	409.64 \$
EMRN inc.	280.33 \$
Équipements Sigma inc.	174.53 \$
Evollia	1 060.65 \$
Fédération québécoise des municipalités	78.59 \$
Fernande Boudreau	25.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	108.00 \$
Fournitures de bureau Denis	623.61 \$
G&K Services Canada Inc.	962.81 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	801.55 \$
Gaudreau environnement inc.	21 298.43 \$
Geneviève Gagné-Jean	1 000.00 \$

Groupe financier AGA inc. in trust	450.53 \$
Groupe Poly Alto	1 111.81 \$
Groupe Ultima inc.	416.00 \$
Hercules SLR inc.	431.16 \$
Hewitt Équipement Limitée	413.56 \$
Husky Neige Inc.	23 396.62 \$
Hydraulique Chauveau inc.	24.32 \$
Hydro Québec	44 007.20 \$
Ici l'info	2 293.75 \$
IGA	116.94 \$
Imprimerie Sociale	439.20 \$
Industrie Canada	2 657.00 \$
Industrielle Alliance	52 051.28 \$
Info Page	161.18 \$
Interconnexions LD	175.14 \$
Introspection	7 989.61 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	73.72 \$
Isabelle Richard	17.50 \$
J.A. Larue Inc	396.21 \$
Jessica Côté	16.00 \$
Johanne Servant	471.40 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	750.50 \$
Journal Le Lavallois	400.00 \$
Julia Cloutier	65.00 \$
Karine Bédard	65.00 \$
Karine Caron	16.50 \$
Katy Lefebvre	821.29 \$
Katy Renaud	16.00 \$
Konica Minolta Business Solutions	717.78 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc	411.04 \$
Laboratoire Environex	648.46 \$
L'Arsenal	2 048.91 \$
Le groupe Déziel	6 336.42 \$
Le Soleil	513.58 \$
Les Ateliers de l'EDQ	41.76 \$
Les éditions juridiques FD inc.	757.86 \$
Les entreprises L.T.	27 059.95 \$
Les huiles Desroches inc.	17 042.20 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	830.27 \$
Les produits Opti-max inc.	440.35 \$
Linde Canada limité	312.40 \$
Logitech plus	194.53 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Machinerie Landry & Fils	8 110.05 \$
Mack Ste-Foy	1 538.59 \$
Macpek	3 990.81 \$
Maison du Barreau	1 957.95 \$
Maninge Groupe-Conseil	2 273.63 \$
Marie Villeneuve	235.70 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	760.13 \$
Martine Lapointe	80.99 \$
Mathieu Beaudoin	235.70 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	469.10 \$
Ministre des Finances	111.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	106 559.90 \$
Murray Promotions	1 115.26 \$
NAPA pièces d'autos	852.88 \$
Nicole Gauvin	235.70 \$
Nordiques	691.88 \$
Orizon mobile	290.78 \$
Patrick Tremblay	80.00 \$
Pause café Soleil	126.73 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	226.43 \$
PG Solutions	68.99 \$

Pierre-Luc Cloutier	639.15 \$
Pitney Bowes	583.53 \$
Pneus Bélisle	3 207.75 \$
Québec Hydraulique J.L.	882.86 \$
R.M. Leduc & Cie	812.44 \$
Radiateurs ACME inc.	355.23 \$
Réal Huot inc.	1 946.27 \$
Références Systèmes inc.	21 888.39 \$
Régulvar	691.17 \$
Remorquage S.P.I.	201.21 \$
Renaud-Bray	467.44 \$
René Lepage Vitrier inc.	215.58 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	60.30 \$
Reveur général du Canada	44 583.25 \$
Robitaille Équipement inc.	1 419.94 \$
Rona	367.51 \$
S.S.Q. Groupe financier	13 027.88 \$
S.T.P. inc	124.17 \$
Sarir, Élena	123.50 \$
SCFP	2 412.83 \$
Snap-on	67.20 \$
SNC-Lavalin	7 654.90 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	297.49 \$
Société du domaine Maizerets	17.25 \$
Société protectrice des animaux de Québec	6 068.85 \$
Solutia Télécom	408.31 \$
Sophie Plourde Grenier	15.00 \$
Spécialités Industrielles Harvey	539.56 \$
Stéphane Lapointe	235.70 \$
Sylvie Laberge	137.97 \$
Techno Sinistre et divisions	573.73 \$
TELUQ	274.00 \$
Toshiba	5 428.58 \$
Toshiba Solution d'affaires	2 075.98 \$
Transport scolaire La Québécoise	896.82 \$
Turcotte 1989 inc.	275.94 \$
Unicoop, coopérative agricole	1 200.98 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	114.98 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	1 839.60 \$
Véronique Pilon	123.50 \$
Village vacances Valcartier	1 198.33 \$
Ville de Québec	47 848.09 \$
Visa Desjardins	23 737.10 \$
Wajax systèmes de puissance	295.89 \$
Wendy Bourgoïn	114.22 \$
Total 2016	682 549.08 \$
Total des effets présentés (11 avril 2016)	901 799.78 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 119-04-16

Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Correspondance de la MMQ : Ristourne de 3 571 \$

6. 120-04-16 **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

DÉPÔTS

7. 121-04-16 **Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 769-16**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2. (ci-après nommé LERM), la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, dépose au conseil municipal le certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 769-16 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans.*

Il n'y a eu aucune signature.

8. 122-04-16 **Dépôt du procès-verbal de correction PVC-001-16**

Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, dépose le procès-verbal de correction PVC-001-16 et ses documents explicatifs.

9. 123-04-16 **Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaire de M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu**

Considérant les articles 357 et 358 de la LERM;

La greffière adjointe confirme avoir reçu le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu et en avisera le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais requis.

AVIS DE MOTION

10. 124-04-16 **Avis de motion – Adoption d’un règlement établissant la politique de gestion contractuelle abrogeant le Règlement 714-13**

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant le Règlement 714-13.

11. 125-04-16 **Avis de motion –Adoption d’un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de la station d’épuration**

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de la station d’épuration.

12. 126-04-16 **Avis de motion –Adoption d’un règlement modifiant le Règlement 625-11 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de la station d’épuration, phase 2**

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 625-11 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de la station d’épuration, phase 2.

RÈGLEMENTS

13. 127-04-16 **Adoption du PROJET de Règlement 773-16 – Règlement divisant le territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12**

Considérant que la Ville doit adopter un règlement pour diviser son territoire en districts électoraux tel que le prévoit les articles 6 et 21, de la *Loi sur les élections et les référendums*, L.R.Q. c. E-2.2;

Considérant que selon l’article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c.E-2.2, le nombre de districts électoraux doit être d’au moins six (6) et d’au plus huit (8);

Considérant que le conseil municipal croit opportun d’adopter un règlement visant la division de la Ville en six (6) districts électoraux pour l’élection générale de novembre 2017;

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de diviser le territoire de la Ville de manière à rencontrer les exigences de l’article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c-E-2.2, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d’électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d’électeurs dans la Ville par le nombre de districts, à moins d’approbation de la Commission de la représentation;

Considérant qu’un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 février 2016 par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant que la greffière adjointe dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la ville en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la LERM :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D’adopter le projet de Règlement 773-16 – *Règlement divisant le territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12*;
- De soumettre ce projet de règlement à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la LERM;
- D’autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain

Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 128-04-16 Adoption du Règlement 774-16 – Règlement modifiant le Règlement 768-15 portant sur les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement 768-15 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*, le 14 décembre 2015;

Considérant que la Ville désire modifier le nombre de jours du camp d'été afin de s'arrimer avec le calendrier scolaire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2016 par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 774-16 – *Règlement modifiant le Règlement 768-15 portant sur les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 129-04-16 Adoption du Règlement 775-16 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme modifiant le Règlement 725-14

Considérant que le Règlement 725-14 – *Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)* a été adopté le 12 mai 2014;

Considérant que la Ville souhaite modifier le rôle du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2016 par Mme la conseillère Christiane Auclair;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 11 avril 2016 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 775-16 – *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme modifiant le Règlement 725-14*;

- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 130-04-16 Adoption du Règlement 776-16 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2016, par le conseiller M. Louis Georges Thomassin;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 11 avril 2016, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord pour un montant n'excédant pas 200 000 \$, financés par un règlement d'emprunt du même montant, remboursable sur 10 ans :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 776-16 – *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

17. 131-04-16 Transfert du Fonds de roulement

Considérant que la Ville, sous l'autorisation du directeur général, a fait l'acquisition d'un nouveau serveur dû à un bris majeur;

Considérant que la Ville a dû procéder à des réparations essentielles au bon fonctionnement du Camion Inter-2008 (unité # 01),

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 21 900 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer l'acquisition du nouveau serveur, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser un virement de 20 000 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer les réparations de l'unité #01 du Service des travaux publics, remboursable sur trois (3) ans;

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

18. 132-04-16

Adjudication de contrat à LDA Services conseils pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection des murs de soutènement

Considérant qu'un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie a été lancé le 2 mars 2016, conformément à la Résolution 016-01-16;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 30 mars 2016;

Considérant les critères de sélection adoptés par la Résolution 016-01-16;

Considérant les résultats suivants obtenus suite à l'évaluation par le comité de sélection :

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	MONTANT AVANT TAXES	RANG
LDA Services conseils	71	97 000,00 \$	1
WSP Canada inc.	85	254 400,00 \$	2
GoldMinds Géoservices	67	L'enveloppe de prix n'a pas été ouverte; le pointage intérimaire est inférieur à 70.	

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection des murs de soutènement à LDA Services conseils pour un montant de 97 000,00 \$, avant les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du Règlement 760-15 – Règlement d'emprunt autorisant une dépense de 200 000 \$ relativement aux services professionnels pour certains murs de soutènement et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 10 ans, par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
M. le conseiller Jean-Philippe s'est abstenu de participer aux discussions et de voter étant donné son intérêt pécuniaire (litige murs de soutènement)
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 133-04-16

Adoption des critères de sélection pour l'appel d'offres pour des services professionnels en arpentage

Considérant qu'un appel d'offres devra être fait pour des services professionnels en arpentage;

Considérant que le lancement de cet appel d'offres a été autorisé par le conseil municipal par la Résolution 048-02-16;

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à analyser les soumissions reçues selon les critères adoptés;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés;

1 APPRÉCIATION DU SOUMISSIONNAIRE – 20 POINTS

La firme sera évaluée en appréciant ses principales caractéristiques telles son envergure, le nombre d'années d'existence, son approche qualité, ses ressources humaines dans la spécialité et l'aisance avec laquelle cette dernière est en mesure de traiter les dossiers de la Ville.

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble des éléments d'évaluation est exceptionnelle	16 à 20 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne	11 à 15 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne, mais certains éléments sont faibles	6 à 10 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est faible	0 à 5 points

2 QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE – 20 POINTS

La firme indiquera, par ordre décroissant d'importance, un maximum de trois (3) projets pertinents réalisés dans le domaine spécifique du contrat à adjudger.

Les éléments d'évaluation privilégiés porteront sur la nature des projets que le soumissionnaire a réalisés dans le passé et de leur pertinence au travail faisant l'objet de la soumission et principalement dans le domaine municipal dans des villes de l'envergure de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

APPRÉCIATION	POINTAGE
Présence de trois projets, semblables et pertinents avec le mandat proposé	16 à 20 points
Présence de deux mandats, semblables et pertinents avec le mandat proposé	11 à 15 points
Présence de plusieurs mandats, mais sans être semblables et pertinents avec le mandat proposé	6 à 10 points
Présence d'un mandat, semblable et pertinent avec le mandat proposé	1 à 5 points
Aucun mandat	0 point

3 QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET – 15 POINTS

Les réalisations antérieures du chargé de projet et sa compétence professionnelle seront prises en considération. Il s'agit d'une ressource importante quant aux chances de succès vis-à-vis le mandat. Le chargé de projet doit être apte à communiquer en français.

Le curriculum vitae du chargé de projet devra être fourni avec l'offre du soumissionnaire.

APPRÉCIATION	POINTAGE
Expérience du chargé de projet dans des mandats semblables exceptionnelle	13 à 15 points
Expérience générale du chargé de projet exceptionnelle	9 à 12 points
Expérience du chargé de projet dans des mandats semblables bonne	4 à 8 points
Expérience du chargé de projet dans des mandats semblables faible	1 à 3 points
Aucune expérience	0 point

4 QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DES RESSOURCES PROPOSÉES – 20 POINTS

Les éléments d'évaluation privilégiés porteront sur la qualité de la structure organisationnelle utilisée pour la réalisation du projet, l'homogénéité des ressources et la cohérence de l'équipe proposée par la firme pour la réalisation spécifique du projet.

Le curriculum vitae des ressources proposées devra être fourni avec l'offre du soumissionnaire.

APPRÉCIATION	POINTAGE
L'ensemble des éléments d'évaluation est exceptionnelle (qualité de la structure, homogénéité, cohérence et expérience)	16 à 20 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne (qualité de la structure, homogénéité, cohérence et expérience)	11 à 15 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne, mais certains éléments sont faibles (qualité de la structure, homogénéité, cohérence et expérience)	6 à 10 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est faible (qualité de la structure, homogénéité, cohérence et expérience)	0 à 5 points

5 MÉTHODOLOGIE – 25 POINTS

Les éléments d'évaluation privilégiés porteront sur la compréhension du mandat (ex : enjeux, degré de complexité, échéanciers etc.) ainsi que la méthodologie que prévoit utiliser le Soumissionnaire pour rendre les services requis de même que les

mécanismes mis en place en vue de garantir la qualité des services (ex : certification ISO ou autres, plan qualité, contrôle des résultats, etc.).

APPRECIATION	POINTAGE
L'ensemble des éléments d'évaluation est exceptionnelle (compréhension du mandat, méthodologie, mécanisme d'assurance qualité)	21 à 25 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne (compréhension du mandat, méthodologie, mécanisme d'assurance qualité)	16 à 20 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est bonne, mais certains éléments sont faibles ou manquants (compréhension du mandat, méthodologie, mécanisme d'assurance qualité)	11 à 15 points
Plusieurs des éléments d'évaluation sont faibles ou manquants (compréhension du mandat, méthodologie, mécanisme d'assurance qualité)	6 à 10 points
L'ensemble des éléments d'évaluation est faible (compréhension du mandat, méthodologie, mécanisme d'assurance qualité)	0 à 5 points

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour l'appel d'offres pour des services professionnels en arpentage;
- D'autoriser le directeur général, M. Marc Proulx, à procéder à la formation du comité de sélection;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 134-04-16 Ratification du mandat de G4 Architecture dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment au Parc des Saphirs

Considérant que la Ville débute le projet de construction d'un bâtiment et l'aménagement du Parc des Saphirs;

Considérant que la Ville souhaite s'adjoindre d'un architecte indépendant dans ce dossier afin d'assurer le bon déroulement des travaux;

Considérant l'offre de service reçue le 11 mars 2016 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De ratifier le mandat de G4 Architecture pour le suivi et le contrôle de la qualité dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au Parc des Saphirs, conformément à l'offre de service du 11 mars 2016, pour un montant avant taxes de 19 980 \$;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DÉROGATIONS MINEURES

21. 135-04-16 Demande de dérogation mineure – Lots 196-28 et 196-44 (rue St-Paul)

Considérant la Résolution 100-03-16;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a analysé de nouveau la demande 2016-0004 visant à autoriser la création de trois nouveaux lots à construire,

dont deux lots dérogatoires de 19,48 mètres (m) au lieu de 22 mètres (m) de frontage et 593,75 mètres carrés (m²) au lieu de 620 mètres carrés (m²), tel qu'exigé à l'article 5.2.3 du Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement*;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 22 mars 2016 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-0004 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le 22 mars 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

22. 136-04-16

Directive de paiement – Utilités publiques (projet Intersection Monardes-Saphirs)

Considérant les travaux d'aménagement de l'Intersection Monardes-Saphirs;

Considérant la réception de plusieurs factures en lien avec ce projet de la part de Bell, CCAPCable et Telus;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projets pour effectuer le paiement desdites factures :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder au paiement des factures suivantes dans le cadre du projet d'aménagement de l'Intersection Monardes-Saphirs, à même le poste comptable 23-040-16-721, projet #002-11 :
 - Bell, facture G90732 : 81 491,15 \$, incluant les taxes;
 - CCAPCable, facture 2016-02 : 13 142,66 \$, incluant les taxes
 - Telus: un montant maximal de 20 000,00 \$, incluant les taxes
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 137-04-16

Directive de paiement – Décompte # 4 (projet Intersection Monardes)

Considérant que les travaux de l'intersection Monardes-Saphirs ont commencé à l'automne 2015;

Considérant que le décompte #4 comprend les travaux réalisés jusqu'au 29 février 2016, pour un montant de 173 634,76 \$, avant taxes applicables, et que ce montant comprend la retenue contractuelle de 10%;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur, M. Steeve Brillant pour libérer ce montant;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De verser le montant de 173 634,76 \$, avant taxes applicables, à *Charles-Auguste-Fortier inc.* et de prendre les fonds à même les Règlements d'emprunt 633-11 et 746-15;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

24. 138-04-16

Reconnaissance de la Coop de solidarité santé Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Coop Santé a comme objectif d'offrir des soins de santé globaux (physiques et psychologiques) à la population;

Considérant la demande de reconnaissance soumise à la Ville :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De reconnaître la Coop de solidarité santé Sainte-Brigitte-de-Laval comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention communautaire;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

25. 139-04-16

Autorisation de signatures - Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour le printemps 2016

Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de loisirs de printemps 2016 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la signature des contrats de service avec les contractants suivants pour animer les activités de loisirs de la programmation de printemps 2016 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:

Activité	Professeur
Cardio-Boxe	Pierre-Luc Cloutier
Entraînement plein air et maman poussette	Karine Giguère
Gymnastique	Chantal Paquet
Piano et guitare	Ariane Nantel
Karaté	Studios Unis d'autodéfense NDL
Zumba	Cœur à l'ouvrage
Yoga	Élisabeth Tremblay

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

26. 140-04-16 **Embauche de deux coordonnatrices pour le programme de camp de jour de l'été 2016**

Considérant que le camp d'été se déroulera du 29 juin au 17 août 2016;

Considérant que des normes d'encadrement de l'Association des camps du Québec doivent être respectées;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant que deux (2) coordonnateurs(trices) doivent être embauchés :

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Jennifer Rhéaume Pelletier et de Marie-Ange Castonguay aux postes de coordonnatrices du camp d'été 2016, afin d'assurer le bon déroulement du programme;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

27. 141-04-16 **Modifications au contrat de travail des cadres hiérarchiques**

Considérant le contrat de travail des cadres hiérarchiques ECH01-12 – Employés cadres hiérarchiques;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 75 et d'annuler l'article 154 de ce contrat de travail afin de s'arrimer avec la convention collective de travail des cols blancs :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De modifier le congé du 11 novembre prévu à l'article 75 du contrat de travail des cadres hiérarchiques ECH01-12 par un congé mobile et les congés prévus en décembre et janvier par un congé du 24 décembre au 2 janvier, inclusivement;
- D'annuler l'article 154 du contrat de travail des cadres hiérarchiques ECH01-12;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

DIVERS

28. 142-04-16 **Abrogation de la Résolution 391-11-15 relative au regroupement incendie**

Considérant la Résolution 391-11-15 portant le titre « Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval » adopté le 9 novembre 2015;

Considérant que la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury s'est retirée du projet

de regroupement;

Considérant la correspondance du Ministère de la sécurité publique favorisant la création de regroupement incendie donnant suite au rapport du coroner M^e Cyrille Delage (Isle-Verte);

Considérant que l'efficacité, la qualité des services et les compétences de notre Service incendie font en sorte que, pour l'instant, le conseil municipal ne voit plus l'opportunité et les avantages d'un regroupement incendie :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'abroger la résolution 391-11-15 portant le titre « Mise en commun des services de protection contre l'incendie de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de Sainte-Brigitte-de-Laval »;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 143-04-16 Désignation de mandataires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Considérant les différentes transactions de la Ville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des mandataires :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De désigner le directeur général, le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service de la sécurité publique et le contremaître comme mandataire de la Ville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 144-04-16 Modification au calendrier des séances 2016

Considérant la Résolution 273-08-15 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2016;

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier l'heure de la tenue des séances :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De modifier l'heure de la tenue des séances pour 2016 à 19 h au lieu de 19 h 30, et ce, dès le mois de juin;
- De procéder à l'affichage de cette modification conformément à la loi.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

31. 145-04-16 **Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**
Considérant que Mme la mairesse, cinq (5) membres du conseil municipal et le directeur général désirent participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser, la participation des membres sélectionnés aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

32. 146-04-16 **Période de questions**

À 20 h 15, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 41.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

33. 147-04-16 **Levée de la séance**

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 41.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.